

UN NOEL TRES SPECIAL



© Paris Secret.com



© REPORTERRE

Édito / Marc BEZIAT, le Délégué Général

Jusqu'à ce jour d'octobre, où la décision d'annuler la session des délégués a été arrêtée, la vie de l'association n'avait pas encore été gravement perturbée par l'épidémie de la Covid-19. Mais il a fallu se résoudre à abandonner, après avoir déjà transformé toutes nos réunions en visioconférences depuis le mois de mars, le plaisir de nous retrouver à Chaponost (69). Au-delà des échanges des administrateurs qui y participent, toujours passionnés, intenses, quels que soient les thèmes abordés depuis pratiquement quinze ans, ces deux jours partagés jouent un rôle irremplaçable dans la cohésion de l'association. A titre personnel, elle est une source où je puise souvent l'énergie qui alimente la motivation pour mon travail. Et je sais que, pour certains, ce qui s'y passe les galvanise et les emplit d'un sentiment de fierté d'appartenir et d'œuvrer dans l'ANGVC. Alors qu'elle n'a donc pas pu avoir lieu, il fallait faire part à tous combien elle nous a manqué. Néanmoins, nous songeons la reporter en mars 2021... si les conditions le permettent.

Pendant ce temps-là, contrairement à l'essentiel de l'activité judiciaire du premier confinement qui avait été suspendue, la justice du quotidien ne s'est pas arrêtée avec le couvre-feu ou le re-confinement. Seules les exécutions de décisions d'expulsion ou d'évacuation, demandant notamment l'octroi de la force publique, ont été reportées... Sauf pour les habitants des bidonvilles, comme le souligne l'Observatoire des expulsions des lieux de vie informels dans son dernier rapport annuel. Mais on a vu aussi que des mesures prises à titre humanitaire l'hiver dernier - par exemple pour raccorder aux réseaux des familles, ou l'octroi d'un soutien sous forme de chèques-services - n'avaient pas été reconduites. Sans raison... ni explication.

La fermeture des commerces non essentiels, l'annulation des marchés de Noël ou des foires, c'est la fermeture des portes des marchés du quotidien, d'une activité saisonnière déterminante à cette période, ou la menace de cessation d'activité pour nombre de Voyageurs et forains. Et la reprise n'est nullement garantie si le dispositif d'interdiction s'allège à nouveau... Il en va de même avec ceux qui traversent la France pour « chiner » des chantiers en porte à porte, qui ne peuvent plus se déplacer sans produire un devis ou un bon de commande... Cela signifie des économies familiales en souffrance, peu ou pas compensées par les aides gouvernementales, alors que c'est une question de survie. Comment sortiront-ils tous de cette crise ?

Par ailleurs, d'un point de vue sanitaire, cette seconde vague semble avoir touché les Voyageurs plus « largement » que la première fois : des aires entières contaminées, des hospitalisations, des décès encore. Que d'inquiétudes pour se protéger et protéger les siens, pour les nourrir quand les activités ont à nouveau cessé ! Et toujours ce sentiment d'isolement... Alors que pèse la question de l'école lorsque l'on doit faire face à tout cela, lorsque la parole publique ne rassure plus, même si peu de clusters sont identifiés dans les écoles, collèges ou lycées ? Elle ne pèse rien et les enfants resteront cette année sans aucune véritable instruction. Un gâchis ! D'autant que l'accès au CNED, par des décisions de rejet systématiques des académies, leur est devenu inaccessible sauf s'ils déboursent plusieurs centaines d'euros... Faut-il se résigner sans tenter de changer les choses ? Parfois, on se décourage tant la tâche semble immense. Dans ces moments on se félicite que des associations comme l'ANGVC ne baissent pas les bras... ■

■ VIE ASSOCIATIVE

ADHESIONS

Nous appelons chacun à **se mobiliser individuellement** pour inverser la baisse des adhérents et faire adhérer massivement autour de vous. **Si chaque adhérent «recrute» un nouvel adhérent, cela doublera nos rangs.**

2020 fût une année particulière au regard de la situation sanitaire...

Faites de 2021 une année exceptionnelle !

LE NOUVEAU CA

Il se compose de **20 membres** : Y. BANNIER, F. BEAULTOUR, V. BEDON, M. DEBART, N. DEBART, S. DEBART, T. DEBART, R. DELERIA, P. DERIEUX, S. DUBOIS, E. FREYER, M. GRIEL, A. JANUEL, A. LUZY, F. MONNEVEUX, P. PERIO, Y. PERRON, M. WINTERSTEIN, S. WINTERSTEIN et M. ZANKO

LE BUREAU EXECUTIF

- Présidente, Nelly DEBART,
- Vice-président, Yvan BANNIER,
- Trésorier, Philippe DERIEUX,
- Secrétaire, Sasha ZANKO,
- Suppléants : Tony DEBART (Trésorier) et Ernest FREYER (Secrétaire)

CONSEIL D'ADMINISTRATION - En raison des mesures sanitaires, un Conseil d'administration s'est tenu le 9 novembre, une nouvelle fois, en visioconférence. Il a été question du rapport de synthèse établi par SOLIFAP, une association d'investissement solidaire, qui était missionnée pour accompagner l'ANGVC dans la définition d'un plan d'actions qui structureront le développement futur de l'association. Par ailleurs, le Trésorier, Philippe DERIEUX, a présenté un budget prévisionnel annuel pour 2021. Enfin, ils ont entendu un compte-rendu des actions de l'association depuis le dernier CA de septembre et la proposition de deux futures enquêtes nationales que l'ANGVC pourrait réaliser à partir de l'année prochaine (nous y reviendrons dans nos prochaines éditions).

SESSION DES DELEGUES A CHAPONOST (69) REPORTEE - Alors qu'elle représente chaque année un temps fort de la vie associative, notamment en raison des enjeux d'orientations stratégiques à définir pour les 5 ans à venir, les circonstances sanitaires imposées par la propagation du Covid-19 nous ont contraint à annuler la session et à la reporter au mois de mars 2021. Néanmoins, dans ce délai, le Délégué Général s'entretiendra avec chacun des délégués afin d'entendre son avis sur divers points - la gouvernance et les finances - qui auraient dû être discutés et débattus. Une discussion aura donc lieu en mars sur l'intégralité du futur projet stratégique qui devrait être présenté à l'Assemblée Générale des Saintes Maries de la Mer.

L'AGENDA DU DELEGUE GENERAL - A côté de ses fonctions administratives ou de la tenue de la permanence juridique, le Délégué Général est engagé dans plusieurs initiatives avec nos partenaires où il représente l'association. Cependant, depuis le début novembre, en raison des contraintes sanitaires liées à la lutte contre la pandémie Covid-19, il travaille depuis son domicile et toutes les réunions se passent depuis en vidéo conférence ou en audioconférence.

- Le 05/10 - Participation à l'AG de la FNASAT
- Le 09/10 - Participation à la réunion informelle des membres de la Commission nationale consultative des Gens du Voyage
- Le 13/10 - Participation à la réunion plénière du réseau Jurislogement
- Le 15/10 - Rencontre FAP/ADGVE 91/ Nouvelles Vies et ANGVC sur un projet de partenariat visant à former des acteurs aux questions juridiques
- Le 15/10 - Réunion FAP/FNASAT/ANGVC sur le projet rédactionnel d'actualisation des Cahiers du Mal Logement sur l'habitat des Gens du Voyage
- Le 21/10 - Réunion de travail avec Philippe Durieux, le Trésorier, sur le budget prévisionnel 2021
- Le 22/10 - Réunion à l'ADEPT 93 - Organisation d'une Journée Habitat
- Le 09/11 - Réunion de concertation FAP/FNASAT/ANGVC sur le projet d'arrêté sur les aires d'accueil et les terrains familiaux locatifs
- Le 16/11 - Réunion CNCGDV sur le projet d'arrêté sur les aires d'accueil et les terrains familiaux locatifs
- Le 17/11 - Conseil d'administration de l'ADEPT 93
- Le 20/11 - Participation à la réunion informelle des membres de la Commission nationale consultative des Gens du Voyage
- Le 26/11 - Réunion FAP/FNASAT/ANGVC sur le projet rédactionnel d'actualisation des Cahiers du Mal Logement sur l'habitat des Gens du Voyage
- Le 03/12 - Réunion de l'Observatoire des expulsions des lieux de vie informels
- Le 11/12 - Participation à la réunion informelle des membres de la Commission nationale consultative des Gens du Voyage
- Le 16/12 - Réunion FAP/FNASAT/ANGVC sur le projet rédactionnel d'actualisation des Cahiers du Mal Logement sur l'habitat des Gens du Voyage
- Du 28/12/2020 au 04/1/2021 - En congé

VIE PRATIQUE

DU NOUVEAU
POUR LES AIDES
AU LOGEMENT



estimations, de faire 10% d'économies de dépenses d'aides au logement.

AIDES AU LOGEMENT - A compter du 1er janvier, le montant des aides au logement sera calculé, et éventuellement révisé, sur la base des revenus imposables des 3 derniers mois et non plus chaque année sur les revenus imposables de l'année N-1. Cette nouvelle méthode de calcul permettrait au gouvernement, selon les

SECURITE ROUTIERE - Dès le 1er janvier 2021, les véhicules lourds circulant en milieu urbain devront être munis d'un dispositif de signalisation des angles morts **sur les côtés et à l'arrière** afin de **prévenir des dangers des deux-roues** (motos, scooters, vélos, trottinettes) et les **piétons**.



QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE

Les entrepreneurs installés dans les QPV devraient recevoir une prime exceptionnelle de 1500 euros afin de faire face aux conséquences de la crise du Covid-19, en particulier les difficultés d'accès aux financements et crédits bancaires. La création d'entreprise doit être antérieure au 15 mars et l'entreprise ne doit pas avoir de salarié. Cette aide vient s'ajouter aux diverses aides spécifiques pour l'emploi dans les QPV, des secteurs où le taux de chômage est 2,5 fois supérieur à la moyenne nationale.



ARNAQUE A L'IMMATRICULATION - De nombreux professionnels, ayant récemment créé leur société, ont reçu un courrier intitulé "formulaire d'enregistrement" envoyé par la Chambre Nationale du Registre du Commerce et des Sociétés (CNRCS) ou par l'Agence Nationale du Registre du Commerce des Sociétés (ANRCS). La CNRCS et l'ANRCS sont **deux sociétés privées qui n'ont aucun lien avec le Registre des Commerces et**



des Sociétés (RCS) et qui n'agissent pas dans le cadre d'une délégation de service public. Le paiement demandé par ces deux sociétés n'a aucun caractère obligatoire. Face à la recrudescence de ce type d'arnaques, et particulièrement en temps de crise, il convient d'être vigilant et, **en cas de doute, de demander conseil** auprès d'une association ou de votre

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).

RSA ET PRIME D'ACTIVITE - Un décret du 4 novembre précise, pour le calcul du RSA et de la prime d'activité, les modalités de prise en compte du dédommagement perçu par les aidants familiaux, de la prestation de compensation du handicap et de la nouvelle allocation journalière du proche aidant. Renseignez-vous !

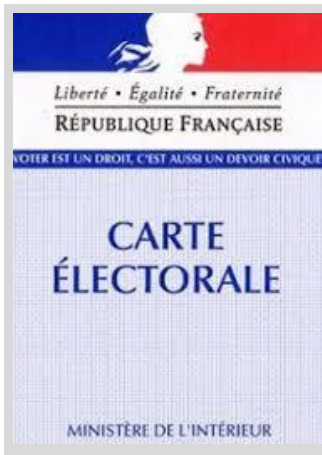
RAPPEL

Pour toute demande de **raccordement provisoire**, il est nécessaire de se placer dans une position d'installation provisoire et de **poser les dates de raccordement** souhaitées, par exemple du 1er novembre au 31 mars.

OBLIGATIONS DECLARATIVES

Les moyens de contrôle étendus (impôts, CAF, Sécurité Sociale, banques, cartes grises...) conduisent à des vérifications qui se soldent de plus en plus fréquemment par des procédures judiciaires pour travail dissimulé, dissimulation de ressources et fraudes diverses. Ces enquêtes, aux moyens d'investigation très importants, peuvent gravement perturber les personnes visées : suspension du RSA ou d'une autre allocation, blocage des comptes bancaires, saisies de biens, contrôle judiciaire, etc. Cela peut aboutir à des peines de prison, à de lourdes amendes, au remboursement des sommes indues...

POUR ETRE EN REGLE, IL FAUT DECLARER SES REVENUS ET CONSERVER SES JUSTIFICATIFS D'ACTIVITE.



ELECTIONS 2021 : INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES
 Malgré un report probable en juin 2021 pour cause de Covid-19, les élections départementales et régionales désigneront au suffrage universel direct vos conseillers élus pour six ans. Si les maires sont les interlocuteurs privilégiés des Voyageurs dans les territoires où ils résident ou stationnent, les conseillers départementaux et régionaux décident des politiques publiques décentralisées dont leur assemblée est compétente. Par exemple, l'assemblée départementale pilote le financement du dispositif RSA et le Conseil régional finance, parmi d'autres infrastructures, les lycées. Il est donc important de participer à ce scrutin qui engage l'avenir des territoires où vous êtes implantés. Aussi, nous vous conseillons de **ne pas attendre pour vous inscrire sur les listes électorales** de la commune de votre domicile ou celle où vous avez élu votre domiciliation auprès d'une association ou d'un CCAS/CIAS.

DE VOUS A NOUS...



PROCEDURES DE L'ANGVC - Après notre requête contre le règlement de l'aire de Sarreguemines (54) gérée par la société GDV, l'ANGVC a contacté l'ADVOG pour qu'elle prenne le relais de la demande d'abrogation de l'ANGVC des règlements des communes de Persan et de Beaumont S/Oise (95). Enfin, l'association a aussi demandé à la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne (77) l'abrogation de plusieurs dispositions de son règlement intérieur et a engagé un recours au tribunal administratif contre la Mairie de Paris après son refus tacite d'abroger certains articles du règlement des aires d'accueil de la ville (Bois de Vincennes et Bois de Boulogne).



COLLOQUE « Discriminations et droits des Gens du Voyage » - Ce devait être un événement convivial, la Covid-19 l'a malheureusement réduit à des débats enregistrés le 8 octobre et mis en ligne par la suite. Merci à l'association APATZI pour la qualité remarquable de ses intervenants et de leurs présentations, notamment Mme **Simonne GABORIAU**, une ex-magistrate toujours très engagée, et **Mes ARVIS et FILIPIAK**, avocats, qui ont fait une analyse minutieuse de la dégradation du droit depuis 10 ans.

DEFENSEURE DES DOITS - Après sa prise de fonction en juillet pour remplacer de **Jacques TOUBON**, arrivé en fin de mandat, la nouvelle Défenseure des droits, **Claire HEDON** a nommé ses trois délégués adjoints. Il s'agit de Mme **Pauline CABY**, magistrate, chargée de la déontologie dans le domaine de la sécurité ; d'**Eric DELEMAR**, ancien directeur d'un foyer de l'Aide sociale à l'enfance d'Ille et Vilaine, qui devient le nouveau Défenseur des Enfants ; et enfin, Mme **George PAU-LANGENVIN**, ancienne ministre entre 2012 et 2016, qui prend en charge la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité en remplacement de M. **Patrick GOHET**. L'ANGVC remercie ce dernier de son appui durant son mandat pour les divers saisines déposées par l'ANGVC.

LA FABRIQUE DES LOIS - Voulu par la Convention citoyenne pour le climat, le crime d'écocide visant à sanctionner les dommages graves et irréremédiables à l'environnement deviendra finalement un délit



qualifié par une **atteinte volontaire ayant entraîné des dommages irréremédiables à l'environnement** - porté par un projet de loi du gouvernement qui créera également le délit de **mise en danger de l'environnement** pour des violations délibérées d'une obligation. Ce dernier point **mérite toute notre attention** puisqu'il est susceptible de concerner - on le perçoit déjà dans certains signalements parvenus à l'ANGVC - **certaines installations d'habitat ou aménagements** dans certains secteurs protégés. Le calendrier de mise en œuvre du projet de loi n'est pas encore connu... A suivre.

PRINCIPE DU « Tu casses, tu réparas, tu salis tu nettoies » - Les députés ont adopté le 26 novembre une proposition de loi visant à apporter de nouvelles réponses aux incivilités et à la petite délinquance. Parmi les alternatives aux poursuites, le procureur pourra demander au délinquant de **réparer ce qu'il a endommagé** par des Travaux d'Intérêt Général (TIG) et/ou lui demander le versement d'une "contribution citoyenne" qui ne pourra dépasser 3.000 euros à une association agréée d'aide aux victimes. ■